

LES MESURES

La Trajectoire Zéro Déchet se répartit en 9 axes de travail, qui contiennent des fiches actions. Afin de fixer des objectifs clairs, trois niveaux de mise en œuvre des actions sont à distinguer :

- Les actions où la facilité de mise en œuvre et le potentiel de réduction sont assez élevés, elles seront mises en œuvre dans les deux années de démarrage du programme.
- Les actions pour lesquelles des partenariats doivent être construits, ce qui prend plus de temps, elles sont envisagées à partir de 2022.
- Les actions dont la mise en place nécessite la réalisation ou le lancement des actions de priorité inférieure, ne seront pas lancées avant 2024. Par exemple, l'éco-exemplarité des collectivités devra être bien engagée, voire atteinte, avant de développer des actions à destination des professionnels.

Différents facteurs ont permis d'aboutir à cette graduation de la priorisation. Cependant d'autres facteurs ne peuvent être anticipés et pourront avoir pour conséquence une modulation des priorités. Par exemple : appel à projets national, apparition de nouveaux partenaires ou porteurs de projets...



Axe n°1 : Instaurer une gouvernance participative

Les enjeux

Le diagnostic a mis en évidence l'absence d'une politique de prévention des déchets structurée, mais également la diversité et le dynamisme des acteurs à œuvrer pour cette cause. Il s'agit de créer une culture commune de la prévention, afin qu'elle devienne un leit motiv dans les politiques publiques et le quotidien des habitants. Cela ne pourra être atteint que par la gouvernance participative, c'est-à-dire un partage des pouvoirs décisionnels et des responsabilités de gestion entre tous les acteurs : collectivités (techniciens et élus), associations, chambres consulaires, habitants, entreprises...

Les axes de travail

- Axe 1-A Former les élus à la prévention des déchets
- Axe 1-B Mettre en place des instances de concertation avec les usagers
- Axe 1-C Créer des groupes de travail ciblés
- Axe 1-D Assurer une veille réseaux, projets, appels à projets, etc. et accompagner les partenaires

Axe n°2 : Sensibiliser les publics à la prévention des déchets

Les enjeux

La mise en place d'un programme de prévention ne peut être efficace que s'il est construit et appréhendé par et pour tous. La sensibilisation de tous les usagers du territoire peut se faire de diverses façons, en fonction de multiples critères : par écrit, sur des stands, via les réseaux sociaux, en déchèterie, sur leurs lieux de travail, en vacances, etc. En faisant émerger une prise de conscience dès le plus jeune âge, il est certain que les programmes d'actions futurs seront plus enclins à être appropriés par tous.

Les axes de travail

- Axe 2-A Sensibilisation spécifique par public cible
- Axe 2-B Sensibilisation grand public
- Axe 2-C Information et sensibilisation de proximité
- Axe 2-D Communication générale
- Axe 2-E Réduction de la diffusion des Imprimés Non Sollicités (INS)
- Axe 2-F Promouvoir les achats durables et les alternatives de consommation
- Axe 2-G Réduire la toxicité des déchets

LES MESURES

Axe n°3 : Actions éco-exemplaires des collectivités

Les enjeux

S'agissant pour le territoire du premier programme d'actions en faveur de la prévention des déchets, il est essentiel que les collectivités et les établissements publics en général le portent et l'animent. C'est l'un des axes prioritaires en terme de crédibilité mais également de mise en place d'actions pouvant être relayées comme des modèles.

Les axes de travail

Axe 3-A Généraliser les pratiques éco-responsables

Axe 3-B Généraliser la dématérialisation

Axe 3-C Intégrer les critères environnementaux dans les marchés publics

Axe 3-D Instaurer une gestion raisonnée des espaces verts dans les collectivités

Axe n°4 : Actions de prévention à destination des professionnels

Les enjeux

Le diagnostic a mis en évidence l'importance du monde économique et touristique sur le territoire. Cependant la disparité de ce public implique une temporalité longue et une adaptation des actions à chaque secteur : agricole, touristique, BTP, etc. L'exemplarité et l'engagement des professionnels du territoire devront être valorisés par l'Agglomération et permettre de déboucher sur des actions à destination de la clientèle.

Les axes de travail

Axe 4-A Accompagner les professionnels (sous-axes par secteurs : Tourisme, BTP, Agricole, Tertiaire)

Axe 4-B Encourager les actions innovantes et structurantes, à destination des professionnels et de la clientèle

Axe n°5 : Faciliter l'organisation de manifestations éco-responsables

Les enjeux

Il s'agit d'un axe pivot, qui reprend plusieurs cibles abordées dans ce programme local : les actions à destination des professionnels (restaurateurs, exposants, etc.), la sensibilisation du grand public, la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc. ainsi que les valeurs du développement durable. De multiples dispositifs en faveur de la prévention des déchets et de la mise en place d'événements écoresponsables existent déjà. Il s'agit ici d'accompagner au mieux les organisateurs, en fonction des particularités et de l'ampleur des manifestations, au travers de ces dispositifs et de créer, de fait, un réseau d'éco-événements locaux moteur sur le territoire.

Les axes de travail

Axe 5-A Rédiger une convention de partenariat et d'engagement avec la collectivité et le SMITRED

Axe 5-B Faire un inventaire des méthodes et des outils à disposition des organisateurs et communiquer

Axe n°6 : Réduire les déchets verts et développer une gestion de proximité des biodéchets

Les enjeux

Les déchets verts et les biodéchets sont une part importante des déchets produits sur le territoire, la caractérisation a notamment mis en évidence qu'ils représentaient 22% du contenu des ordures ménagères. Afin de les réduire, deux thématiques sont à construire en parallèle : l'évitement de la production et la réutilisation in-situ. Sur ce dernier point, jusqu'à présent seules des actions de vente de composteurs avait été menées par les anciennes communautés de communes, sans suivi. Le diagnostic montre que cette action peut encore être poursuivie, et même développée. Là où le compostage individuel n'est pas une solution, d'autres solutions de gestion des biodéchets doivent être disponibles : les aires partagées, les composteurs de grande capacité, etc. La sensibilisation autour des méthodes de jardinage au naturel et la réflexion autour d'actions faisant la promotion du broyage viendront compléter le panel de solutions de compostage.

LES MESURES

Les axes de travail

- Axe 6-A Promouvoir le compostage individuel
- Axe 6-B Promouvoir le compostage partagé et/ou de grande capacité
- Axe 6-C Mettre en place des actions en faveur du jardinage au naturel et du broyage
- Axe 6-D Réduire la production de déchets vert

Axe 7 : Diminuer le gaspillage alimentaire

Les enjeux

Le gaspillage alimentaire concerne l'ensemble des particuliers ainsi que de la restauration collective et commerciale et les réseaux de distribution. Des associations mènent déjà des actions en faveur de la redistribution de la « casse ». De nombreuses autres filières existent et ont été testées sur d'autres territoire. En s'appuyant sur des groupes de travail volontaires et représentatifs, ces filières pourront trouver leur place dans le programme de prévention de l'Agglomération.

Les axes de travail

- Axe 7-A Accompagner la restauration collective scolaire, la restauration collective, les artisans et les grandes et moyennes surfaces
- Axe 7-B Créer des outils de sensibilisation adaptés
- Axe 7-C Accompagner les associations d'aides alimentaires

Axe n°8 : Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation

Les enjeux

Les tonnages d'encombrants et de bois (contenant du mobilier) reçus en déchèterie augmentent. Il s'agit d'augmenter la durée de vie de ces produits en accompagnant les porteurs de projets de tous horizons, en menant des actions pilotes sur le territoire et en communiquant auprès des usagers sur le panel de solutions à leur disposition pour favoriser le réemploi, la réutilisation et la réparation.

Les axes de travail

- Axe 8-A Optimiser le réemploi en déchèterie
- Axe 8-B Développer la collecte des textiles
- Axe 8-C Accompagner les initiatives en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation et/ou les actions innovantes

Axe n°9 : Etudier l'utilisation d'instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Les axes de travail

- Axe 9-A Étudier de nouveaux modes de tarifications